

Le conseil municipal s'est réuni ce jour, en séance publique, salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge Laurent, Maire.

Etaient présents : M Vilain, M Racadot, Mme Mageot, M Rouby, M Deleys, Mme Thomann, M Froehlicher, Mme Zaïm, M Dubois, Mme Viardot

Absents : M Rapebach(procuration à M Vilain), M Bertrand (excusé), M Di Vita, M Frachet

Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 12

Le maire ouvre la séance à 20h30, s'assure que les présents forment la majorité des membres en exercice pour délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, nomme M Rouby secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT, remercie les habitants de leur présence.

Cession du bois de chauffage

Le prix du stère de bois de chauffage de la commune reste fixé à 7€ pour l'année 2011.

Travaux sylvicoles

Des travaux de nettoyage et d'entretien de cloisonnement sont à réaliser par l'ONF : parcelle 15 pour un montant de 2031,30€.

Repas des seniors 2010

Comme chaque année le traditionnel repas annuel des seniors s'est déroulé le samedi 23 octobre 2010 à la salle polyvalente.

Le prix de ce repas, offert par la municipalité était de 34€ par personne. Soit 34€ x 94 participants, 3196€ (dont 2 ont payé leur repas).

Jeunesse au plein air

La commune de Belleville octroie une subvention à l'association « jeunesse au plein air » pour sa participation au dispositif permettant à des jeunes de se rendre pour la première fois en centre de vacances.

Le montant de cette subvention est fixé à 80€ par jeune, sur la base de 5 places pour le premier départ/été2010.

2 enfants en premier départ : 2x80€=160€

3 enfants en second départ : 3x80€=240€

Rapport enquête publique/ suppression du PN6

Une enquête publique diligentée par la SNCF direction Metz-Nancy et concernant la suppression du passage à niveau n°6, s'est déroulée du 6 octobre au 22 octobre 2010.

L'affichage réglementaire ordonnant l'ouverture de l'enquête a bien été effectué par nos soins, 8 jours avant le début de celle-ci conformément à la circulaire du 20 août 1825.

Le dossier d'enquête a pu être consulté pendant cette durée, en mairie aux jours et heures d'ouverture au public et également lors de la permanence du commissaire enquêteur, le vendredi 22 octobre 2010 de 14h à 18h.

Après en avoir pris connaissance le conseil a émis un avis favorable à la conclusion du rapport, rédigé par le commissaire enquêteur, à savoir la fermeture du PN6.

Renouvellement des membres « association foncière »

En référence à l'arrêté préfectoral du 13 septembre 1996, les membres cités ci-dessous (propriétaires dans le périmètre remembré) sont mis en place pour une durée de 6 années :

M André Pierre, M Guy Dubois, M Lardin Jean-Pierre, M Ménétrier Daniel

Statuts du syndicat mixte/ Parc régional de Lorraine

Lors de sa réunion du 11 octobre 2010 le comité syndical a décidé de transformer le syndicat mixte du parc en syndicat mixte ouvert.

En application de l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal valide les nouveaux statuts du syndicat.

Spectacle musical/ Thé dansant

La municipalité a décidé d'organiser un spectacle musical, suivi d'un thé dansant au profit des seniors le 12 décembre 2010.

L'orchestre Duo Elisa et Thierry, animera cette journée. Le montant de la prestation s'élève à 1200,00€TTC.